Site Natura 2000

Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement
LIMOUSIN

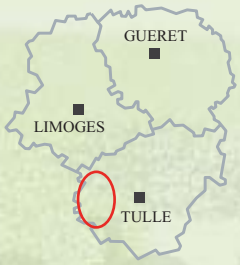

FICHE *d'identité...*

Nom:	Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale
Région:	Corrèze-Dordogne Limousin
Départements:	Corrèze (19)
Communes concernées:	Allassac, Cublac, Estivaux, Larche, Mansac, Orgnac, St-Pantaleon-de-Larche, St-Viance, St-Ybard, Ussac, Uzerche, Varetz, Vigeois, Voutezac.
Superficie:	927 ha
Validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage:	le 11 janvier 2007

Situé au sud-ouest du département de la Corrèze et concernant 14 communes sur 54 km de linéaire jusqu'à la limite départementale avec la Dordogne, ce site peut être divisé en deux grandes parties :

– une partie amont, d'Uzerche au pont du Saillant, peu bouleversée par les activités humaines, sur laquelle la Vézère s'écoule dans les gorges aux versants abrupts et boisés : le périmètre prend en compte le cours de la rivière et les versants des gorges ;

– une partie aval, du pont du Saillant à la limite sud du site, sur laquelle la Vézère traverse un relief plus plat, des zones de culture ainsi que des zones urbaines : le périmètre ne prend en compte que le lit mineur de la rivière.

DIREN Limousin
Scan 100 ® © IGN 1999

Echelle: 1cm = 1km

— Site Natura 2000 = Zone Spéciale de Conservation

ANALYSE de l'existant...

Rochers du Chalard

> Analyse écologique...

La partie amont du site, située sur les plateaux du Limousin (entre 300 et 400 m) entourant la Montagne limousine, repose en grande partie sur des formations cristallines et métamorphiques. Au fond de gorges profondes, aux versants très abrupts et forestiers, et sous un climat océanique altéré, coule une Vézère torrentueuse coupée de trois barrages hydroélectriques dont le plus important est le barrage du Saillant.

Barrage du Saillant

La partie aval, située dans le bassin de Brive (altitude inférieure à 200 m) repose sur des dépôts alluviaux récents ayant comblé le fond de la vallée au quaternaire. La Vézère y coule tranquillement au milieu d'un paysage plus agricole et urbanisé, sous un climat océanique méridional.
La vallée de la Vézère présente un intérêt paysager remarquable: 9 sites inscrits et 2 sites classés se situent dans ou à proximité du périmètre Natura 2000.
Ce site se caractérise par une diversité biologique importante au niveau des habitats offrant une multitude de niches écologiques pour la faune.
Ainsi sept habitats d'intérêt communautaire sont présents ; quatre se rencontrent dans les versants : hêtraies-chênaies, pentes rocheuses avec végétation chasmophytique*, forêts de pentes, éboulis et ravins et landes sèches; trois sont liés au lit de la Vézère : rivières à renoncules, mégaphorbiaies et aulnaies-frênaies.
De nombreuses espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées dans le site :
-des insectes : l'Agrion de Mercure, le Cuivré des marais, la Cordulie à corps fin, le Grand Capricorne, le Lucane cerf-volant ;

Lucane cerf-volant

Saumon atlantique

-des poissons : le Chabot, la Lamproie marine, la Lamproie de Planer, le Saumon atlantique ;
-un batracien : le Sonneur à ventre jaune ;
-des mammifères : la Loutre d'Europe, des chauves-souris (Barbastelle, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit Rhinolophe).
Ce site, d'une haute valeur écologique, est également une zone de quiétude et de refuge pour la faune et la flore et une zone de reproduction pour la majorité des espèces animales. De plus, il constitue, par l'intégrité de ses éléments constituants (cours d'eau et boisements), un corridor de déplacement pour les poissons, et notamment le saumon atlantique, les mammifères aquatiques et les chiroptères.

**chasmophytique : qui pousse à la faveur des petites accumulations de terre dans les fissures et anfractuosités des zones rocheuses ; végétation des fentes des pentes rocheuses.*

Barbastelle

> Analyse des activités humaines...

Le paysage du site a été en partie façonné par les pratiques agricoles et sylvicoles et la création de barrages hydroélectriques.

A l'intérieur du périmètre du site, l'agriculture est cantonnée à l'exploitation de quelques parcelles de pâtures pour ovins et surtout bovins ou de prairies de fauches. En effet, la présence de versants abrupts dans les gorges n'a pas permis le développement des activités agricoles. Mais, en périphérie du site, sur les coteaux sont pratiqués l'élevage bovin de race limousine et la pomiculture, et, dans la plaine alluviale en bord de Vézère, des cultures (maïs, tabac, légumes) plus exigeantes en eau.

Dans les gorges où domine la forêt de feuillus (taillis de charme et châtaigner) et en raison des contraintes d'exploitation liées à une accessibilité difficile, la sylviculture y est très ponctuelle voire inexistante. La propriété forestière est de plus très morcelée et de nombreux propriétaires ne résident pas localement.

Les trois **barrages** EDF, installés sur le site (Biard, Pouch et Saillant), fonctionnent au fil de l'eau*. A l'aval, quelques microcentrales permettent la production autonome d'électricité : Allassac, St-Viance, Varetz, Larche, Mansac ; ces seuils sont pour la plupart transparents aux migrations des poissons. Mais l'état hydrologique de la Vézère reste en partie sous l'influence de la chaîne hydroélectrique amont (Monceaux, Treignac, Peyrissac) qui fonctionne par éclusées**.

La **chasse**, notamment au sanglier et au chevreuil, dont les densités très élevées peuvent ainsi être la cause de dégâts à certaines plantations, est présente dans le site.
La **pêche** est également très pratiquée sur la Vézère, classée en deuxième catégorie piscicole sur l'ensemble du site.
La Vézère et ses gorges constituent également un lieu privilégié de pratique de **canoë-kayak,** de **rafting** et d'**escalade**.

Le **tourisme** est une activité économique importante pour les différentes communes du site où le patrimoine naturel se mêle au patrimoine historique très riche.

**fonctionnement au fil de l'eau: le barrage ne retient pas l'eau qui s'écoule librement ; l'électricité est produite en temps réel, au fil de l'eau.*

***fonctionnement par éclusées : les éclusées font intervenir une réserve d'eau de moyenne importance destinée à une utilisation ponctuelle en cours de semaine ou de journée, pour couvrir les pointes de demande.*

PROPOSITIONS *de gestion...*

> Stratégie contractuelle

PRESERVATION DES HABITATS FORESTIERS

Maintien ou restauration de la forêt alluviale : conserver des aulnes et des frênes, recréer une ripisylve.

Maintien des boisements de feuillus : favoriser par la voie contractuelle le maintien d'arbres âgés qui hébergent dans leur souche et dans leurs cavités respectivement le lucane et la barbastelle.

PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Restauration des berges : établir, en concertation avec le syndicat intercommunal, un cahier des charges pour les travaux d'entretien et des préconisations d'usage pour les propriétaires de parcelles en bord de Vézère ; limiter l'enlèvement systématique des embâcles.

Préservation de la qualité des eaux : remplacer le désherbage chimique par un désherbage mécanique sur des tronçons de voie ferrée qui enjambent la rivière ; abandonner la lutte chimique contre les espèces nuisibles ; mieux connaître l'influence de l'activité hydroélectrique sur la qualité de l'eau.

PRESERVATION DES HABITATS OUVERTS

Restauration et entretien des landes sèches: débroussailler en priorité les parcelles de landes les moins difficiles d'accès ; suivre l'évolution de l'état de conservation de cet habitat.

Restauration et entretien des prairies humides : favoriser l'exploitation agricole de ces milieux tout en veillant à la préservation des espèces qui les fréquentent.

MAINTIEN DES ESPECES D' INTERET COMMUNAUTAIRE

Préservation du saumon : informer les associations de loisirs de la localisation des frayères à saumon afin qu'elles soient préservées du piétinement; proposer des solutions pour améliorer l'efficacité des ouvrages de franchissement des seuils existants ; étudier la zone à frayères des îles du Saillant afin de mieux caractériser cet habitat.

Amélioration de la connaissance sur des espèces animales: localiser les gîtes à chauves-souris, informer et établir des préconisations spécifiques pour les propriétaires; informer les propriétaires de mares et d'étangs sur la présence du sonneur à ventre jaune et établir des préconisations de gestion ; réaliser un inventaire du pique-prune.

> Animation du site

INFORMATION - COMMUNICATION

Information des habitants: organiser des réunions publiques et des rencontres individuelles pour la sensibilisation des propriétaires.

Information des usagers : poser des panneaux d'information ; diffuser des documents de sensibilisation sur la gestion souhaitable des ouvrages en liaison avec le syndicat intercommunal et sur les recommandations liées aux pratiques de loisirs .